



Mardi 1^{er} août 2017

– VIGILANCE ORANGE niveau 3 – CANICULE

Alerte vigilance dans les Bouches-du-Rhône : le Préfet déclenche le niveau 3 du plan canicule

Compte-tenu des températures élevées persistantes la journée (> 35°C) et la nuit (> 24°C) – sur plusieurs jours –, le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a déclenché le niveau 3 « ALERTE CANICULE »*, ce mardi 1^{er} août, dans les Bouches-du-Rhône.

Météo France prévoit le maintien de fortes chaleurs sur le département jusqu'au dimanche 6 août 2017 avec une hausse progressive des températures diurnes et nocturnes.

Devant les différents risques liés à cette alerte météorologique, le Préfet a :

- Informé du passage au niveau 3 « alerte canicule » le conseil départemental et les communes ;
- Mis en place une cellule de suivi ;
- Demandé à l'ARS :
 - de placer en situation d'alerte les services et établissements de sa compétence et d'assurer auprès d'eux l'information des recommandations préventives à mettre en œuvre pour limiter les effets des accidents climatiques ;
 - la création d'une cellule d'appui destinée à apporter son expertise et son soutien dans la collecte et le traitement des informations relatives à la canicule ;
 - de s'assurer de la mise en œuvre par les établissements de santé, de mesures de gestion rigoureuse de l'occupation des lits ;
- Demandé aux communes de veiller à l'accueil des personnes à risques dans des locaux rafraîchis ou climatisés ;
- Rappelé aux maires qu'ils pouvaient activer des cellules de veille communale, s'ils le jugent nécessaire ;
- Rappelé aux communes leur mission d'appui aux personnes âgées et personnes en situation de handicap qu'ils doivent réaliser sur la base du registre nominatif constitué et mis à jour par les services communaux



Les bons comportements et gestes en cas de canicule

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les bons comportements et gestes à adopter :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin ;
- Pour les personnes ayant besoin d'aide, appeler la mairie ;
- Pour les personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées, prendre régulièrement de leurs nouvelles ou leur rendre visite deux fois par jour ;
- Accompagner les personnes âgées dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres. Aérer la nuit ;
- Utiliser ventilateur et/ou climatiseur s'ils sont disponibles ;
- Se rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour ;
- Mouiller son corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Boire au moins 1,5 l d'eau par jour, même sans soif ;
- Continuer à manger normalement ;
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;
- En cas de sortie, porter un chapeau et des vêtements légers ;
- Limiter les activités physiques ;
- Se tenir informé par la radio, en composant le 0 892 680 212 ou le 3615 Météo ou en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteo.fr et le site www.sante.gouv.fr. Une plate-forme téléphonique nationale diffuse également des messages de conseils et de recommandations et traite les demandes d'informations générales : 0 821 222 300 (0,12 euro/minute).

Retrouvez « Les bons réflexes : canicule et fortes chaleurs » sur
le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Les-bons-reflexes-canicule-et-fortes-chaleurs>

Restez également informé-e via le compte Twitter de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://twitter.com/prefet13>

*RAPPEL SUR LES PRÉCÉDENTS NIVEAUX

- Niveau 1 « VEILLE SAISONNIÈRE » activé, chaque année, du 1^{er} juin au 31 août.
- Niveau 2 « AVERTISSEMENT CHALEUR » : pic de chaleur sur 1 ou 2 jours et phase de veille renforcée correspondant, notamment, à des Indicateurs BioMétéorologiques (IBM) proches des seuils, mais sans que les prévisions ne montrent d'intensification de la chaleur pour les jours suivants. En autres, ce niveau permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge de mesures de gestion par les ARS.

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr  @prefet13

Bureau de la communication Interministérielle – 04 84 35 40 00